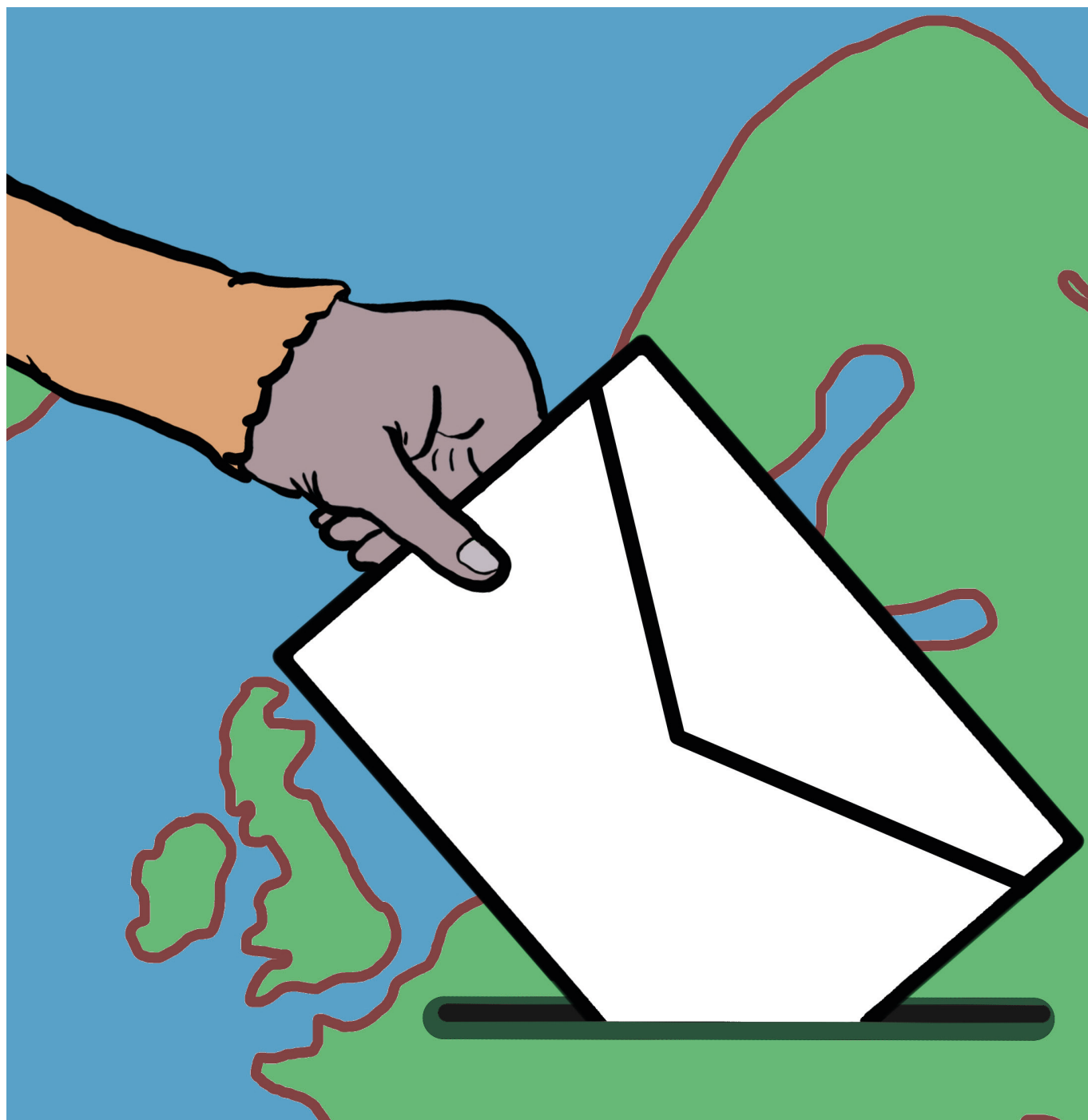




AssezZoné

1,50€ - www.joc.asso.fr

#174 avril 2019



Dossier

Construisons
l'avenir de l'Europe !

Actus

Loi anti-casseurs :
liberticide ?

Focus

Thomas, en chemin
vers le baptême

Édito

« Nous donner l'ardeur de donner la parole au plus grand nombre »

Donner du sens à sa vie, à ses choix, s'interroger sur la réussite... N'est-ce pas une chance de faire une pause, de contempler ce qui fait nos vies et d'exercer notre liberté ? Notre liberté de chrétien, où Dieu fait de chacun et chacune de nous des êtres libres. A la JOC, le mouvement permet de relire sa vie et de discerner. Notre liberté de jeune du milieu ouvrier et de quartiers populaires, est trop souvent à (re)conquérir. Qui d'entre nous a choisi son orientation en toute conscience et librement ? Qui d'entre nous ne compte pas le moindre centime pour mener à bien ses projets ? Qui d'entre nous a le luxe de choisir l'entreprise où elle ou il souhaite être embauché ; le logement de ses rêves ? Est-ce juste lorsque d'autres ont cette liberté ?

Ces injustices ne doivent pas nous décourager, au contraire ! Elles doivent nous donner l'ardeur de donner la parole au plus grand nombre, par l'enquête. Plus de jeunes seront consultés, plus nous pourrons faire poids face aux décideurs et décideuses, aux médias, pour faire entendre que vivre « libres et égaux en droit » est un idéal pour lequel nous devons lutter et qu'il devienne réalité !

LOLA MEHL

À la JOC en c'moment

Enquête de la JOC A Lyon, un premier aller-vers réussi !

Les militantes et militants de la fédération de Lyon ont vécu leur premier temps « d'aller-vers de masse » autour de l'enquête de la JOC sur « La liberté de choix et la réussite, chez les jeunes de 13 à 30 ans », et... elles et ils sont prêts à renouveler l'expérience !

« Le samedi 9 mars, nous avons vécu notre aller vers afin de lancer l'étape « A vos crayons ». La journée s'est composée en deux temps : l'appropriation de l'enquête par les militantes et militants puis l'Aller Vers. Les jocistes présents ont rempli l'enquête et nous avons regardé ensemble les difficultés qu'ils ont rencontrées. Cela a permis d'anticiper notre peur d'aller vers l'autre. Ensuite, nous nous sommes rendus sur une rue commerçante de Villeurbanne, à côté de la fédé. Certains jocistes ont pu découvrir la démarche de l'Aller Vers comme Noémie.

La démarche de l'enquête, c'est le fait de pouvoir donner la parole aux jeunes, qu'ils puissent s'exprimer et donner leur avis sur leurs condi-

tions de vie. Ludovic a été touché que la thématique de l'enquête fasse réagir les jeunes interrogés et ça les faisait réfléchir. Jean-Dominique, quant à lui, a été marqué par le fait d'avoir des contacts dans la rue et des discussions avec ces derniers.

Le fait d'interroger des jeunes permet aussi d'éveiller leurs regards sur le monde qui les entoure et un début de prise de conscience émerge en eux. Au cours de la journée, nous avons pu avoir une trentaine d'enquêtes remplies. Cela nous motive pour faire remplir l'enquête davantage au sein de nos lieux de vie et aussi par le biais d'autres Aller Vers ! »

La JOC de Lyon

En bref

« LA VIE DEVANT NOUS », LE LIVRET !

L'aventure du livre de la JOC « La vie devant nous, récits de jeunes privé-e-s d'emploi » paru en janvier 2019 ne s'arrête pas avec sa sortie en librairies ! La JOC vient de publier un livret pour accompagner les équipes, les fédérations ou les CJPE (Comités de jeunes privés d'emploi) à échanger autour du livre. Des temps de débat et de lecture ont déjà eu lieu dans certaines fédérations. Et d'autres sont à venir !

Au sommaire de ce livret, quatre thématiques de révision de vie avec des extraits de récits : « L'argent, ça fait tout ? », « Mon travail, mon choix ? », « J'irai au bout de mes rêves », « Face aux recruteurs... ». Puis, dans la seconde partie, des idées et des pédagogies pour animer des temps collectifs autour du livre.

Pour le commander gratuitement (hors frais de port) : contact@joc.asso.fr



Construisons l'avenir de l'Europe !

Nous avons tous et toutes entendu parler des élections européennes qui auront lieu entre le 23 et le 26 mai. Savons-nous vraiment ce que ce scrutin implique ?

Si nous pouvons croire parfois que tout cela est très complexe et ne nous concerne pas, il nous suffit de mettre la main dans notre portefeuille pour trouver, peut-être, une pièce d'un euro. L'Union Européenne n'est pas si loin de notre quotidien, c'est pourquoi il est important de connaître un peu ce que c'est.

L'Union Européenne est une organisation internationale dont la création a commencé au milieu du XX^e siècle. Ce chantier continue encore aujourd'hui. Elle est formée par 28 pays européens (y compris le Royaume-Uni). Pour bâtir cette Union, ses pays membres ont créé plusieurs institutions : le Conseil de l'UE, le Conseil Européen, la Commission Européenne et le Parlement Européen sont les plus importants. Tous les pays de l'UE sont présents dans ces institutions dont les représentantes et représentants sont choisis démocratiquement, soit directement par les citoyennes et citoyens via élections, soit par des politiques eux-mêmes choisis par les citoyens.

Le Parlement Européen est la seule institution dont les représentantes et représentants sont choisis directement par les citoyens. Les élections s'organisent par pays, chacun et chacune vote et y envoie un certain nombre de députés proportionnellement à son nombre d'habitants. Tous les citoyens majeurs de l'UE sont appelés à voter tous les cinq ans et les prochaines élections auront lieu cette année entre le 23 et le 26 mai. Il faut être inscrit sur les listes électorales de ta ville pour voter (l'inscription peut se faire sur Internet). Le jour de l'élection, le 26 mai en France, il faudra voter pour une liste. Le nombre de députés que celle-ci enverra au Parlement sera proportionnel au nombre de votes qu'elle obtiendra.

Au Parlement, les députés se regroupent par orientation politique. Ils ont plusieurs fonctions : examiner et adopter la législation européenne, approuver le budget de l'UE et effectuer un contrôle démocratique des autres institutions européennes. Le Parlement valide aussi les accords internationaux importants (adhésion de nouveaux membres, accords commerciaux entre l'UE et d'autres pays).

Depuis plus de 30 ans, on assiste à une montée des votes pour des partis populistes en Europe. Ces partis s'adressent aux classes po-

pulaires, les opposent aux élites et critiquent le système et ses représentants. En Italie, le gouvernement populiste a récemment pris des mesures pour « un revenu de citoyenneté » permettant aux personnes en situation de pauvreté de bénéficier de 780€ par mois. La retraite a également été abaissée de 67 à 62 ans. En parallèle, des mesures xénophobes ont été prises : les magasins tenus par des étrangers font face à un couvre-feu à partir de 21h, on a assisté à l'évacuation du village Riace – modèle d'intégration des réfugiés, ... Cette montée des extrémismes a été renforcée suite à la crise financière de 2008. Plusieurs pays sont désormais gouvernés par des partis extrémistes et populistes : l'Italie, la Pologne, la Hongrie, la Slovaquie. A cela s'ajoute, des pays comme la France où Marine Le Pen est arrivée au second tour des élections présidentielles. Pour ces partis, il est nécessaire de changer l'Union Européenne, voire de la quitter, car elle est considérée comme antidémocratique et ultralibérale. Pour beaucoup, c'est l'Union Européenne qui est la cause de la pauvreté dans les pays, qui empêche de faire ses propres lois, etc...

Cette méfiance vis-à-vis de l'Union Européenne amène à une situation de crise au Royaume-Uni avec le Brexit. En 2016, les citoyennes et citoyens du Royaume-Uni participent à un référendum et décident à plus de 51% de sortir de l'UE. 3 ans plus tard, au Royaume-Uni, ils n'arrivent pas à se mettre d'accord pour sortir réellement de l'UE.

En 2015, suite aux guerres en Syrie et en Afrique, de nombreuses personnes ont fui leur pays pour rejoindre l'Europe. Alors que les personnes sont libres de circuler dans l'espace Schengen, des murs se hissent à de nombreux endroits dans l'UE pour empêcher les réfugiés de circuler, le contrôle se renforce. La Commission Européenne souhaite alors imposer des quotas d'accueil chez les Etats membres, pour désengorger l'Italie et la Grèce, débordés par l'afflux des migrantes et migrants. Cela aurait permis une équité d'accueil entre les pays. Suite à une forte opposition, cela n'a pas abouti. Les pays ne sont pas obligés d'accueillir des réfugiés, mais seulement soumis au volontariat. Cette « crise migratoire » a fracturé l'UE.

Agustin Lisbona Gomez et Lola Mehl



POUR ALLER PLUS LOIN

- Le projet commun a commencé à prendre forme après les deux guerres mondiales qui ont ravagé le continent et dans le contexte de la guerre froide entre les blocs occidental et communiste. Certains pays européens occidentaux qui avaient été auparavant ennemis pendant les deux guerres mondiales ont voulu panser les plaies et construire de nouvelles relations basées sur la paix, la coopération et les principes démocratiques, afin d'éviter de nouvelles guerres à l'avenir. De plus, travailler plus étroitement leur permettait de freiner l'avancée du bloc communiste de l'Est et de ne pas trop dépendre de leurs alliés Américains.



- Emelyn Weber, représentante de la JOC et du FFJ au CESE, a co-rapporté l'avis sur « la construction d'une Europe dotée d'un socle des droits sociaux ». Retrouve les préconisations sur le site du CESE ! www.lecese.fr

LES JEUNES (RE)FONT L'EUROPE

Le Forum français de la jeunesse (FFJ), dont la JOC est membre, a lancé sa campagne à l'approche des élections européennes. Lors des débats menés sur les territoires, de nombreuses et nombreux jeunes ont pu s'exprimer sur leur vision de l'Europe et formulé des propositions sur l'environnement, la culture et la citoyenneté, les droits fondamentaux, les questions migratoires, l'éducation et mobilités.

Ces propositions ont été recensées sur la plateforme numérique participative « Bouscule la Politique » où tu peux à la fois voter pour les propositions qui te semblent les plus pertinentes et en proposer de nouvelles ! Ces propositions seront portées et défendues auprès des candidates et candidats aux élections européennes, grâce à une campagne d'interpellation des formations politiques.

www.bousculelapolitique.fr

Les jeunes (re)font l'Europe !

BOUSCULE
la **POLITIQUE**

Agenda

20 AVRIL
JOYEUSES PÂQUES !

28 ET 29 AVRIL
WEEK-END VIE CONSACRÉE AVEC LA JOC

Tu te poses la question de la vocation ? Vie religieuse ? Vie consacrée ? Prêtrise ? Ce week-end est fait pour toi ! Un week-end autour de la vie consacrée aura lieu au siège national de la JOC. Ces deux jours ont pour objectif de permettre aux jeunes, hommes et femmes, de partager leurs questions autour de la vie religieuse et de creuser la question d'un projet de vie au service de Dieu.

Infos et inscriptions : contact@joc.asso.fr

11, 12 ET 13 MAI
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE NATIONALE
DE LA JOC

26 MAI
ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Ce dimanche 26 mai, le rendez-vous est donné dans les bureaux de vote pour élire nos députés européens.

Sur le web

#TraçonsNosVies

Depuis mars, la nouvelle étape de la campagne « Traçons nos vies », c'est « A vos crayons ! ». 9 mois d'aller-vers pour faire remplir l'enquête de la JOC « La liberté de choix et la réussite chez les jeunes de 13 à 30 ans ». Il est également possible de la remplir en ligne !

<http://bit.ly/enquete2019JOC>

RETROUVEZ NOUS AUSSI SUR

[joc2france](https://www.facebook.com/joc2france) et
 [@joc2France](https://twitter.com/joc2France)

ET FLASHEZ POUR
SOUTENIR LA JOC !





Photo Flickr/Daniel Briot

Loi anti-casseurs : liberticide ?

Le 12 mars dernier, le Parlement a définitivement adopté la proposition de loi « visant à renforcer et garantir le maintien de l'ordre public lors des manifestations », dite loi « anti casseurs ». Mais que dit cette loi ?

Défendue par les Républicains et le Gouvernement pour prévenir les violences lors des manifestations et sanctionner leurs auteurs, la nouvelle loi anti-casseurs est contestée par la gauche qui la juge liberticide car elle porte atteinte à la liberté de manifester.

Cette proposition de loi a été déposée au Sénat par le président du groupe Les Républicains, Bruno Retailleau en juin 2018, pour répondre aux violences commises lors des manifestations du 1^{er} mai par les « blacks blocs », des groupes participant aux cortèges pour s'attaquer à des bâtiments (des banques par exemples) et aux forces de l'ordre. Elle a été adoptée par le Sénat le 23 octobre 2018. Dans un contexte de violences lors des manifestations des « Gilets jaunes », le gouvernement a repris cette proposition de loi et l'a défendue lors de son passage à l'Assemblée Nationale en janvier.

Plusieurs dispositions de cette proposition de loi sont contestées par la gauche et par une partie des députés de la majorité, La République en Marche. La première est la possibilité donnée aux préfets d'interdire à certaines personnes de manifester, dès lors qu'elles « *[constituent] une menace d'une particulière gravité pour l'ordre public* » en raison de « *[leurs] agissements* » lors de manifestations « *ayant donné lieu à des atteintes graves à l'intégrité physique des personnes ainsi que des dommages importants aux biens* » ou de « *la commission d'un acte violent à l'occasion de l'une de ces manifestations* », selon un article du Monde

paru le 5 février 2019. Ce qui pose problème, c'est que ces interdictions peuvent désormais avoir lieu sans passer par une condamnation par la justice des personnes soupçonnées, ce qui pour la gauche porte atteinte au droit fondamental de manifester. Selon un article publié par Europe 1 le 5 février 2019, certains députés et syndicats craignent aussi que cette loi menace l'état de droit, c'est-à-dire qu'un parti au pouvoir pourra légalement s'appuyer sur cette loi s'il le souhaite pour interdire à des opposants politiques de manifester. Une autre disposition contestée, selon l'article du Monde paru le 5 février 2019, est celle visant à faire évoluer en délit le fait de « *dissimuler volontairement tout ou partie de son visage sans motif légitime* », ce qui permet désormais aux forces de l'ordre d'interpeller et de mettre en garde à vue les personnes cagoulées lors des manifestations, qui devront ensuite prouver qu'elles avaient une bonne raison d'être masquées (se protéger des gaz lacrymogènes par exemple).

Cette proposition de loi a été adoptée le 5 février par l'Assemblée Nationale avec une large majorité (387 voix pour, 92 contre et 74 abstentions), mais a aussi été à l'origine de la plus massive abstention de la part des députés de la majorité pour un texte soutenu par le Gouvernement (50 abstentions). Le 12 mars, le Sénat a définitivement adopté le texte sans le modifier. Depuis, le Président de la République a saisi le Conseil Constitutionnel pour s'assurer que le texte est conforme à la Constitution.

Nicolas Bellissimo

POUR ALLER PLUS LOIN

Si ce projet de loi vise à lutter contre les violences commises en manifestation, rien n'est prévu pour lutter contre les violences policières subies par certaines et certains manifestants. Depuis le début du mouvement de contestation des gilets jaunes, les forces de l'ordre ont massivement fait usage d'armes pour contenir les débordements. Deux d'entre elles sont particulièrement mises en cause car ont fait de nombreux blessés parmi les manifestants : les lanceurs de balles de défense (dit LBD 40, ex flashball), et les grenades de désencerclement.

D'après le site CheckNews.fr (un site de *Libération*), à la fin du mois de janvier, 144 blessés graves ont été décomptés parmi les « Gilets jaunes » et les journalistes, dont 92 par des tirs de LBD. 14 personnes ont perdu un œil. Pourtant, les forces de l'ordre ont interdit de viser la tête avec le LBD. Plusieurs enquêtes sont ouvertes pour étudier les cas qui ont donné lieu à des plaintes de manifestantes et manifestants. Les résultats ne sont pas encore connus à ce jour.

Thomas, en chemin vers le baptême

Le 20 avril, Thomas, fédéral à la JOC de Lille, sera baptisé. Il entrera, au terme de son cheminement vers ce premier sacrement, dans la grande famille des chrétiennes et des chrétiens.

Thomas, 23 ans, est militant à la JOC de Lille depuis février 2017. Le jeune homme a connu le mouvement grâce à un accompagnateur, Pascal Verbeke, à l'occasion d'un repas paroissial en octobre 2016 où il avait été invité pour découvrir la JOC. Après un temps de réflexion de quelques mois, Thomas s'est rendu à un premier temps de la fédération. Puis, l'événement fondateur de son engagement a été sa participation au rassemblement national de la JOC le 15 avril 2017 à Paris.

Depuis, Thomas, a décidé de cheminer vers le sacrement du baptême et devenir chrétien. Il est dans une démarche catéchumène* accompagné par Pascal, accompagnateur, qu'il voit une fois par mois. Il participe aussi à des rencontres avec de futurs baptisés.

Il rencontre également une personne de la paroisse qui l'accompagne et le soutient dans son cheminement, avec qui il prend le temps de lire la Bible et de l'analyser : « je lis des textes sur la vie de Jésus et on en débat ».

Son baptême aura lieu à Pâques, le 20 avril, Thomas souhaite y convier sa famille et ses amis de la

JOC, il nous livre ce qui a été fondateur dans sa foi.

« Je crois en Dieu depuis longtemps, je ressens sa présence dans ma vie face à des moments de difficulté et de bonheur aussi. Un jour, à l'occasion d'un temps de l'ACE (Action catholique des enfants), une femme, Anne Mathis, a remarqué que lors de la messe, lors de la communion, je ne connaissais pas le geste. Elle est venue me questionner sur mon rapport à la foi, si j'étais chrétien... C'est à ce moment que ma réflexion a commencé.

Aujourd'hui, je suis très heureux d'être en JOC, de rencontrer d'autres jeunes avec qui je peux partager sur ma vie et recevoir des conseils. Je me sens plus responsable dans la société, je peux être à l'écoute, aider d'autres personnes en difficulté. A chaque RDV (Révision de vie), nous lisons des passages de la Bible, nous donnons notre opinion par rapport à des événements de nos vies. Selon moi, les valeurs chrétiennes, ce sont le partage, la solidarité, l'amour... J'aimerais changer le monde, réajuster ces valeurs dans la société pour que le monde aille mieux. Grâce à la JOC, je me sens plus soutenu dans mes projets, chacun est attentif à savoir si je vais bien, on me pose des questions.



La JOC me rapproche chaque jour un peu plus de Dieu, de Jésus. J'essaie de comprendre Jésus, il est comme un exemple que nous devrions suivre. Mon baptême est une étape, l'occasion de s'ouvrir à une nouvelle vie. »

Marc Belgrand

*Personne qu'on instruit dans la foi chrétienne pour la préparer au baptême.

Culture

LIVRE

« Le président des ultra-riches »

Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon

Chronique du mépris de classe dans la politique d'Emmanuel Macron. Au-delà des petites phrases sur « ceux qui ne sont rien », le couple de sociologues décortique un projet politique inégalitaire où le président a multiplié les cadeaux aux plus riches.

Editions Zones, 14 euros

FILM

« Mais vous êtes fous »

Audrey Diwan

Roman aime sa famille, sa femme Camille, et ses deux filles. Mais il cache à tous un grave problème d'addiction, qui pourrait mettre en péril ce qu'il a de plus cher. L'amour a-t-il une chance quand la confiance est rompue au sein d'une famille ?

En salles le 24 avril

CD

« When I get Home »

Solange

Après l'excellent A Seat at the Table, la chanteuse américaine est de retour avec un nouvel album. 19 titres qui mélangent du jazz, de la funk, du hip-hop et du r'n'b. Une patte plurielle sur cet album : de nombreux artistes ont collaboré comme Pharrell Williams.

Label Saint Records/Columbia